



Bottens, le 25 novembre 2017

CONSEIL COMMUNAL DE BOTTENS

Commission des finances

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal n° 2017-07

Relatif à

la demande de crédit pour l'acquisition et l'adaptation de l'immeuble sur la parcelle 309 « le Battoir »

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de David Bailly, Hervé Pittet, Patrick Oyon et Michel Panchaud, s'est réunie les 13 et 22 novembre 2017, afin de statuer sur l'objet en titre. Elle s'est entretenue avec Christian Jaquier municipal, qui a répondu avec satisfaction aux différentes questions. Ce dernier nous a informé que cette parcelle est en zone village.

Suite à cette information, alors que le prix d'achat a été calculé sur l'hypothèse d'une zone artisanale, la Commission est favorable à cet achat, toutefois elle considère, au vu du potentiel de valorisation de cet objet, d'étudier d'autres variantes d'affectation que celle proposée dans ce préavis.

L'achat de cet objet figure dans le plan des investissements 2018.

Amendement

La Commission des finances propose l'amendement suivant : Enlever le montant de CHF 286'000.- pour les travaux de réfections tels que présentés dans le préavis.

Dès lors, la Commission des finances considère que l'achat de ce bien, pour un montant total de CHF 543'500.- peut être supporté par les finances communales.

Ceci permettra à la Municipalité d'étudier les possibilités optimales offertes par l'achat de ce bâtiment situé en zone village.

Conclusion

- vu le préavis municipal N° 2017-07 ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

la Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil communal :

1. D'autoriser la Municipalité à acquérir et adapter à ses besoins le Battoir, bâtiment situé sur la parcelle 309.
2. D'accepter, pour ce faire, la demande de crédit d'acquisition en tenant compte de l'amendement proposé ci-dessus pour un montant de CHF 543'500.-.
3. D'accorder à la Municipalité le droit de contracter un crédit de CHF 543'500.-.
4. D'amortir ce montant par le compte de fonctionnement 3541.331, sur une durée de 30 ans, la première fois au budget 2019.

Les membres de la Commission des finances incorpore :

David Bailly, Président

Hervé Pittet

Patrick Oyon

Michel Panchaud, Rapporteur